

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

S²LO

ID : 064-216404228-20250620-DEL_25_06_20_05-DE



Commission Consultative des Services Publics Locaux

Rapport Annuel d'activité - 2024

Direction Générale des Services

I. **Objet et fonctionnement de la Commission : cadre réglementaire**

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), constituée conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, assure les fonctions suivantes :

1. **Elle examine chaque année sur le rapport de son président :**

- Le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3, établi par le délégataire de service public ;
- Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article L. 2224-5 ;
- Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- Le rapport mentionné à l'article L. 1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

2. **Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur :**

- Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2 ;
- Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente. Dans les conditions qu'elle fixe, l'assemblée délibérante peut charger, par délégation, le Maire de saisir pour avis la commission des projets précités.

II. **La CCSPL à OLORON SAINTE-MARIE**

La CCSPL est obligatoire dans les communes de plus de 10 000 habitants comme le dispose l'article L1413-1 du CGCT. Par délibération du 15 juillet 2020, elle est composée de la façon suivante :

- Bernard UTHURRY, Maire, président de la CCSPL
- Membres élus :
 - o Anne BARBET,
 - o Sami BOURI,
 - o Patrick NAVARRO,
 - o Frédéric LOUSTAU,
 - o André LABARTHE.
- Représentants d'associations locales :
 - o Emmanuelle CARAVERA – Centre social Là Haüt,
 - o Monique ASSO – Fondation Pommé,
 - o Solange SALINAS – Restos du Cœur.

Au vu du champ de compétences et des délégations en cours à OLORON SAINTE-MARIE, la CCSPL est amenée à examiner :

1/ Les rapports annuels 2024 des délégataires de services publics suivants :

- Gestion du centre nautique de SOEIX – Association Foyer Rural de SOEIX Centre Nautique
- Fourrière municipale – SERVITRANS/SADT

2/ Les rapports annuels des services assurés en régie :

- Régie eau
- Régie assainissement

3/ Lancement d'une nouvelle consultation de délégation de service public pour la fourrière automobile.

III. Réunion de la CCSPL

La CCSPL s'est réunie le 22 mai 2025.

Présents : Bernard UTHURRY (Président) - Anne BARBET - André LABARTHE - Monique ASSO - Solange SALINAS - Frédéric GRAINDORGE (BASE NAUTIQUE SOEIX) – Vincent VELUT (BASE NAUTIQUE SOEIX) - Jean-Pierre HAURON (régie de l'eau) – Eric LASSALLE (Régie de l'Assainissement) – Laurent PARIS (DGS).

Excusés : Patrick NAVARRO - Frédéric LOUSTAU - Sami BOURI - Emmanuelle CARAVERA - Margot MOLINA (SADT/SERVITRANS)

1. Rapport d'activités du Centre Nautique de SOEIX

Monsieur GRAINDORGE, Président du Centre Nautique, a présenté le rapport :

Bilan d'activités 2024

Présentation :

L'association Foyer de Soeix section Centre Nautique est délégataire des bâtiments et du Gîte de Soeix.

L'association créée en 1983 est gérée par une équipe de bénévoles.

Organigramme :

Secrétaire EVERITT Françoise, Trésorier LASSALLE Didier, Président GRAINDORGE Frédéric.

Le fonctionnement est réalisé par un directeur, VELUT Vincent et du personnel qualifié saisonnier.

Bilan :

Les activités ont repris à partir des vacances de Pâques pour se clôturer aux vacances de Toussaint. L'activité d'hébergement grâce au gîte de Soeix a, elle, continué sa progression qui permet maintenant une occupation tout au long de l'année avec bien sûr des pics sur la période estivale.

L'activité hébergement est maintenant passée, en terme de fréquentation, derrière celle du rafting.

Malgré la météo capricieuse notamment en juillet et fin août, l'année 2024 a permis de réaliser une bonne saison. Cette bonne saison est due notamment aux structures associatives, sportives et culturelles d'Oloron et du piémont, ainsi que de régions limitrophes. Pourtant, le nombre de participants est en légère baisse dû à cette météo.

L'activité phare reste le raft suivi du canoé hot dog, du kayak et de l'hydro speed. L'organisation et l'équilibre économique du centre sont liés à cette haute saison.

Chaque année, nous devons renouveler un important lot de matériel de navigation et de sécurité pour se conformer aux règles fixées par nos tutelles.

Depuis quelques années, nous arrivons à fidéliser l'équipe d'encadrants, ce qui tend à démontrer de bonnes conditions de travail proposées tant sur la rémunération que l'organisation et le matériel professionnel.

Cette année la rémunération a été augmentée et nous avons créé une prime d'ancienneté pour nos salariés saisonniers.

Le club de Kayak de SOEIX-OLORON : Depuis l'année dernière, le club de kayak n'a pas pris de nouveaux licenciés car il a déjà atteint son quota par rapport au nombre d'encadrants bénévoles. La nouvelle dynamique impulsée depuis 2022 a bien porté ses fruits et nous comptons plus d'une trentaine d'adhérents. Cette année, nous n'avons pas pu bénéficier des créneaux piscine car la nouvelle politique tarifaire, dont on n'avait pas eu connaissance, n'avait pas été anticipée et donc répercutée sur le prix des licences 2023/2024. Sur l'année 2024, nous avons continué l'aménagement du petit bassin de slalom avec quelques portes de kayak pour améliorer la technique individuelle de chacun.

La base nautique : L'embellissement de la base nautique continue avec le remplacement de la pergola d'accueil permettant de mettre à l'abri un bon nombre des tables de pique-nique. Cette pergola a été créée et installée par les jeunes de l'IME Castel de Navarre du Jurançon dirigés par leur moniteur éducateur Frédéric Graindorge (également président de l'association). Après la création d'un boulodrome qui sert à tous les voisins du Foyer Rural, des plantations ont été réalisées ainsi que l'aménagement d'une terrasse qui permet à tous de pique-niquer dans un cadre idyllique surplombant le Gave d'Aspe, nous avons récidivé à l'hiver 2024 avec un abri dans la zone hydrospeed pour lequel les services techniques de la Ville ont participé à l'implantation de l'armature. Tout le montage a été réalisé par les bénévoles du Foyer Rural.

Le gîte : Après trente ans d'utilisation, le gîte avait besoin d'un « rafraîchissement ». Les travaux tant attendus ces dernières années ont débuté début novembre 2024 pour une durée de 4 mois. Nous avons fermé le planning des réservations pour faciliter les entreprises en charge de ces travaux. Cette année 2024, nous avons continué notre investissement sur le matériel du gîte notamment au niveau du matériel professionnel de cuisine.

Relations extérieures : Après un différend avec le maire d'Asasp, nous avons obtenu le maintien de la convention nous liant pour l'utilisation du lac d'Asasp, après de nombreuses réunions. Nos relations sont toujours très bonnes avec les services techniques des communes alentours ainsi que les services de la CCHB, les instances de tutelle préfectorales DDCS, DDTM...

Nous sommes également toujours en réflexion pour étudier la création d'un débarquement, sur le parcours de Soeix à Oloron, accessible aux personnes à mobilité réduite souhaitant pratiquer le rafting.

Le gîte de Soeix souhaiterait renforcer la signalétique au niveau des sucettes. Une Relance auprès de CITYZ MEDIA est envisagée.

2. Rapport d'activité de SERVITRANS/SADT

Madame MOLINA, société SADT/SERVITRANS, a transmis son rapport : En 2024, l'entreprise est intervenue sur 8 véhicules :

- 5 ont été récupérés
- 0 ont été détruits (après une attente de 45 jours minimum).
- 3 sont en attente de traitement sur le parc.

	NB voitures récupérées	NB voitures détruites
2016	0	0
2017	3	15
2018	4	5
2019	9	5
2020	10	8
2021	4	9
2022	4	4
2023	11	2
2024	5	0

Il est rappelé que le coût de destruction des véhicules est à charge de la Commune (40 € par véhicule) soit 0 € HT pour l'année 2024.

La CCSPL a examiné le rapport sans émettre d'avis particulier.

3. Rapport sur le prix et la qualité du service : régie de l'eau

Sur présentation de Monsieur HAURON, la CCSPL a examiné le rapport annuel sur le prix et la qualité du service et en a pris acte.

4. Rapport sur le prix et la qualité du service : régie de l'assainissement

Sur présentation de Monsieur LASSALLE, la CCSPL a examiné le rapport annuel sur le prix et la qualité du service et en a pris acte.

5. Lancement d'une nouvelle consultation de délégation de service public pour la fourrière automobile.

Un avis favorable est donné sur la base du rapport / cahier des charges présenté.